Etre tuteur d'un professeur stagiaire à la rentrée 2016 : ce que vous devez savoir

publié le 08/06/2016 - mis à jour le 02/08/2016

Descriptif :

Il se peut que vous soyez sollicité dans les semaines à venir pour accompagner un professeur stagiaire à la rentrée prochaine. La mission du tuteur s'élargit et revêt un rôle encore plus prépondérant durant les premières semaines de septembre.

- L'académie de Poitiers accueillera à la rentrée prochaine (et ce pour la deuxième année consécutive) **une dizaine de stagiaires d'allemand**. Les berceaux retenus sont essentiellement en lycée (effet de la réforme du collège) et localisés dans tous les départements.

- La **rentrée des professeurs stagiaires** aura lieu cette année le **lundi 29 août à Poitiers**. Ils seront accueillis par l'IPR au Rectorat. Si vous acceptez la mission de tuteur (mission rémunérée par une IMP à taux plein soit 1250 euros), vous serez convié **le mardi 30 août à une réunion à l'ESPE** de Poitiers en présence de l'IPR, des formateurs disciplinaires et des stagiaires. Vous recevrez un ordre de mission du Rectorat fin août. Durant cette journée, vous aurez l'occasion d'échanger avec votre stagiaire et vous bénéficierez de conseils d'accompagnement à la pratique du tutorat. Le rôle du tuteur devient cette année encore plus déterminant dans les premières semaines de septembre.

- Contrairement à ce qui se pratiquait jusqu'à maintenant, **les formations disciplinaires et transversales ne commenceront véritablement qu'à partir du 12 septembre**. Cela signifie concrètement que le stagiaire est confié pleinement à son tuteur durant les 15 premiers jours de septembre. Le stagiaire, assurant au plus 9h de cours, devra prendre en charge ses propres classes et suivre les cours de son tuteur sur le mi-temps restant.

- Les **formations disciplinaires** auront toujours lieu **le mercredi**, tantôt à Poitiers, tantôt à Niort. Les formations transversales quant à elles sont organisées par département. La journée retenue dépend donc du lieu d'affectation.
— stagiaires affectés dans le 16 : jeudi
— stagiaires affectés dans le 17 : mardi
— stagiaires affectés dans le 79 : mardi
— stagiaires affectés dans le 86 : jeudi
Ces informations vous seront d'une grande utilité si vous avez la possibilité d'organiser votre emploi du temps en conséquence. Dans l'idéal, votre emploi du temps devrait permettre à votre stagiaire de venir observer un maximum d'heures de cours.

Documents joints

Livret du professeur stagiaire 2015 - 2016 (PDF de 462.2 ko)

Pour vous faire une idée, voici le livret distribué aux professeurs stagiaires dans l'académie de Poitiers en 2015 - 2016.

Livret du professeur stagiaire 2016-2017 (PDF de 5.1 Mo)

Livret en vigueur en 2016-2017 dans l'académie de Poitiers

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.